



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
COMMUNE DE SAINTE-ROSE

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 971-219711298-20260609-2026_06_052-DE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

/**/

- SEANCE DU 8 JUIN 2026 -

DEL : N°2026_06_052

L'an deux mille vingt-six, le lundi 8 juin à dix-sept heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Sainte-Rose s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Adrien BARON, Maire, en suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le 4 juin 2026.

Nombre de conseillers composant le Conseil : 33

Nombre de présents (26)

Nombre de votants : (30)

Secrétaire de séance : SOUNDOURAYEN Mendy

Présents (26) : BARON Adrien, Maire - YACOU Henri, 1^{er} Adjt - AMIREILLE-JOMIE Isabelle, 2^{ème} Adjt - SAVAN Fauvert, 3^{ème} Adjt - LOMBA-DIKA Lucienne, 4^{ème} Adjt - HÉRON-CARACASSE Jocelyne, 6^{ème} Adjt - MARIAMOUTOU-HILAIRE, Patricia 8^{ème} Adjt - JOTHAM Henri, 9^{ème} Adjt - SURVILLE-BARLAND Gwen - PELLAN Reine - SERBER Christine - TRIVIAUX-FRÉNET Jean-Paul - RAYAPIN-BALONT Jacqueline - MÉLANE-ROMAND Viviane - RÉPIR Jimmy- PICHÉ Floriane - PAJAMANDY Darry - CÉVA Marianne - RAGHOUBER Richard - DÉMUTH Annabel - SOUNDOURAYEN Mendy - TUYERAS Stéphane - LÉVI Mariette - NESTOR Luc - RUBENS Marie-Céline - BAJAZET Sabrina-

Absents : (7) HILAIRE Joël - MANETTE Guy - SAINT-ANDRE Patrick - LANDRE Rodolphe- CRAIL Christophe - RACON Nicolas - LAPIN Jim.

Procurations : QUATRE (04) - HLAIRE Joël donne procuration à CARACASSE-HERON Jocelyne ; MANETTE Guy donne procuration à PICHÉ Floriane ; SAINT-ANDRE donne procuration à MELANE-ROMAND Viviane ; LANDRE Rodolphe donne procuration à RAGHOUBER Richard.

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Amicale des Techniciens de la Maintenance des Véhicules (ATMV) pour un projet de stage linguistique.

Exposé :

L'association « Amicale des Techniciens de la Maintenance des Véhicules » (ATMV), basée au Lycée Professionnel Paul Lacave à Capesterre-Belle-Eau, a sollicité la commune de Sainte-Rose pour l'octroi d'une aide financière.

Cette association organise un stage linguistique et pédagogique en Dominique du 8 au 15 novembre 2026 au profit de 20 étudiants en BTS Maintenance des Véhicules. L'objectif de ce projet est d'immerger les étudiants dans un environnement anglophone afin de maîtriser l'anglais technique, devenu indispensable dans le secteur automobile mondialisé (documentation internationale, logiciels de diagnostic, constructeurs).

Le coût global de ce projet d'immersion s'élève à 38 252,00 €. Afin de couvrir ce coût prévisionnel, les étudiants mènent des actions d'autofinancement (tombola, cagnotte, ventes diverses) en complément de la participation des familles.

Parmi les étudiants de cette promotion, deux jeunes sont originaires et résidents de la commune de Sainte-Rose :

- M. LANDRE Mathis, demeurant Lieu-dit La Boucan, 97115 Sainte-Rose (1ère année BTS MV).
- M. DAIBISSARAM Youri, demeurant Chemin des Colibris, Morne Rouge, 97115 Sainte-Rose (1ère année BTS MV).

Considérant l'intérêt pédagogique et professionnel de ce projet pour ces jeunes administrés, il est proposé d'accorder un soutien financier ciblé à l'association sous la forme d'une subvention de 300 € par élève sainte-rosien, soit une aide globale de 600 €. En contrepartie, l'association s'est engagée à valoriser l'image de la ville de Sainte-Rose sur ses différents supports de communication.

Le budget de la commune le permettant, Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir délibérer dans ce sens.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de subvention formulée par l'Amicale des Techniciens de la Maintenance des Véhicules (ATMV), déclarée en préfecture le 23 mai 2025 (SIRET : 990 835 589 00013) ;

Vu le budget prévisionnel du projet de stage linguistique en Dominique présenté par l'association ;

Vu la présence de deux étudiants résidant sur le territoire de la commune de Sainte-Rose au sein de cette action de formation ;

Considérant l'intérêt d'accompagner l'insertion et la montée en compétences linguistiques et techniques des jeunes de la commune ;

Après en avoir délibéré ;

Décide l'unanimité :

Article 1 : D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € par enfant pour les deux étudiants de Sainte-Rose participant au projet, soit un montant total de 600 € (six cents euros) versé à l'association « Amicale des Techniciens de la Maintenance des Véhicules » (ATMV).

Article 2 : De préciser que cette aide financière est spécifiquement fléchée pour le cofinancement du voyage d'études de MM. Mathis LANDRE et Youri DAIBISSARAM.

Article 3 : De dire que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2026, au chapitre 65.

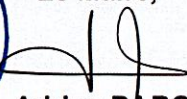
Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité et notifiée à l'association bénéficiaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoirs devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe dans un délai de deux mois (02) à compter de sa transmission à Monsieur Le Préfet de la Région Guadeloupe, représentant de l'Etat et sa publication au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Sainte-Rose, le 09 juin 2026



Le Maire,


Adrien BARON